

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 08.170

L'An deux Mille Huit, le 18 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 11 décembre 2008

DATE D'AFFICHAGE

Le 11 décembre 2008

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, Mme LIGEARD, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme LECOMTE représentée par Mme GRAMMATICO
Melle BARRAUD-DUCHÉRON représentée par Mme LEFEBVRE
M. MERLE représenté par Mme BOURDEAU-BOROWSKY

ETAIT ABSENT – EXCUSE : M. CHABASSE

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	29
Nombre de votants :	32

M. RICH a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : **PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE
REALISATION DES ENQUÊTES PARCELLAIRES – AVENANTS N° 1**

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 29 décembre 2006, le Conseil Municipal a conclu avec des géomètres 4 marchés à bon de commande sans montant minimum et sans montant maximum, comme suit :

- Lot n° 1 : Forage de la Bourgeoisie: FIT CONSEIL Route de Gachet - 44 307 NANTES.
- Lot n° 2 : Forage du Terrier: TOURNIER GILLOOTS – 28 rue Lesson - 17300 ROCHEFORT
- Lot n° 3 : Forage du Marché de Gros : TOURNIER GILLOOTS – 28 rue Lesson - 17300 ROCHEFORT
- Lot n° 4 : Forage de Saint Pierre : FIT CONSEIL Route de Gachet - 44 307 NANTES.

Les prix n° 1, 2 et 3 des marchés étaient forfaitaires, avec une indication donnée par la ville dans le dossier de consultation sur le nombre approximatif de parcelles à traiter pour chaque périmètre. Chaque candidat fournissait un sous-détail de prix dans son offre.

Pour le lot n° 1 « Forage de la Bourgeoisie », il ressort une différence importante entre l'estimation donnée aux candidats dans le Dossier de Consultation d'Entreprises et la réalité, soit 6.187 parcelles pour 3 004 annoncées. Dans ces conditions, le cabinet FIT CONSEIL a demandé une revalorisation des prix forfaitaires n° 1, 2 et 3.

Afin de ne pas retarder la procédure en cours, le cabinet FIT CONSEIL a été autorisé à poursuivre sa mission.

Les montants peuvent être calculés comme suit :

Prix n° 1 :

- Sous-détail de prix annexé au marché500 €+ (3.004 x 0,30 €) = 1.401,20 €
- Sous-détail réel500 €+ (6.187 x 0,30 €) = 2.356,10 €
- Soit une plus-value au prix n° 1 de954,90 €

Prix n° 2 :

- Sous-détail de prix annexé au marché300 €+ (3.004 x 0,50 €) = 1.802,00 €
- Sous-détail réel300 €+ (6.187 x 0,50 €) = 3.393,50 €
- Soit une plus-value au prix n° 2 de1.591,50 €

Prix n° 3 :

- Sous-détail de prix annexé au marché3.004 x 0,75 € = 2.253,00 €
- Sous-détail réel6.187 x 0,75 € = 4 640,25 €
- Soit une plus-value au prix n° 3 de2.387,25 €

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante de se prononcer favorablement sur la création par avenant aux marchés d'origine des 3 prix nouveaux en plus value suivants :

- Prix n° 1 (bis) : plus-value au prix n° 1 954,90 €
- Prix n° 2 (bis) : plus-value au prix n° 2 1 591,50 €
- Prix n° 3 (bis) : plus-value au prix n° 3 2 387,25 €

Par ailleurs, il convient de modifier la durée d'exécution des prestations de chacun des quatre marchés pour la fixer au terme de la dernière phase de l'opération, soit lors de la notification individuelle de la Déclaration d'Utilité Publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- de conclure avec le cabinet FIT CONSEIL un avenant au marché relatif à l'enquête parcellaire du lot n° 1 «Forage de La Bourgeoisie » comprenant :
 - Ø La création de 3 nouveaux prix :
 - Prix n° 1 (bis) : plus-value au prix n° 1 954,90 €
 - Prix n° 2 (bis) : plus-value au prix n° 2 1 591,50 €
 - Prix n° 3 (bis) : plus-value au prix n° 3 2 387,25 €
 - Ø Le report du délai d'exécution du marché, au terme de la phase de notification individuelle de la Déclaration d'Utilité Publique,
- de conclure par avenant la modification du délai d'exécution du marché, fixé au terme de la phase de notification individuelle de la Déclaration d'Utilité Publique, comme suit :
 - Lot n° 2 : Forage du Terrier: TOURNIER GILLOOTS :
 - Lot n° 3 : Forage du Marché de Gros : TOURNIER GILLOOTS :
 - Lot n° 4 : Forage de Saint Pierre : FIT CONSEIL :
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer les toutes les pièces nécessaires à l'établissement des avenants à intervenir.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 23 décembre 2008

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT